

## MINISTERE DES MINES

-----



-----

**DIRECTION GENERALE DES MINES** 

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET

VALEURS

**GUICHET UNIQUE** 



## <del>-----</del>

## CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

N°04001-2024MIM/SG/DGM/DEV/GU/CDC

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désugnées ci-après :

## Pierres Précieuses Taillées

-un GRAMMES soixante-six (1.66 grs) de Saphir(Jaune-Blanc)
Objet du dossier de declaration n°016-2024 en date du 23-04-2024 ayant été soumises au contrôle de qualité et de conformité effectué par la Direction chargée des Mines, suivant
Procès-verbal n°04001-2024MIM/SG/DGM/DEV/GU/PCC du 23-04-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

- Monsieur, madame
- La société SHOHAM SARL

Gérant ou responsible mandaté: \${responsible\_mandate} etsont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

Le present Certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 23-04-2024